

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.2/34/10
17 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 125 de l'ordre du jour

MESURES D'ASSISTANCE A LA REPUBLIQUE DOMINICAINE ET A LA DOMINIQUE
A LA SUITE DES DEGATS CATASTROPHIQUES CAUSES DANS CES PAYS PAR
LE CYCLONE "DAVID" ET LE CYCLONE "FREDERIC"

Lettre datée du 12 octobre 1979, adressée
au Secrétaire général par le Président de
la République dominicaine

Je profite de ce que mon épouse, lors de son séjour dans la ville de New York, aura une entrevue avec Votre Excellence, pour confirmer ma communication en date du 1er octobre 1979 dans laquelle je vous transmettais, au nom du peuple dominicain et du Gouvernement dont j'ai l'honneur d'être le Président, nos remerciements pour la coopération précieuse et opportune que l'Organisation des Nations Unies, sur l'initiative de Votre Excellence, a offerte à la République dominicaine.

L'Organisation des Nations Unies n'a pas manqué, conformément à l'esprit de sa Charte, à la vocation humanitaire de ses dirigeants et à sa responsabilité internationale, de venir au secours de la République dominicaine, ébranlée aujourd'hui par une catastrophe nationale.

Je prie Votre Excellence de transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies les sincères remerciements de la République dominicaine pour la sollicitude et l'aide que cet organe a manifestées devant le drame national que nous traversons actuellement.

Le Président de la République dominicaine

(Signé) Antonio GUZMAN
